Serge SPILMANN
Maire de COURTERANGES

Le 15 avril 2008

À

Monsieur le Président
De l'Association des maires de France

Monsieur le Président,
J'ai pris acte de votre courrier du 24 janvier dernier, lequel ne constitue pas une réponse à la problématique du financement des écoles privées par les communes de résidence. Il n'y a qu'un pseudo accord, puisque des recommandations n'auront jamais force de loi, ni même un accord avec un ministre. Néanmoins je vais transmettre ce courrier à tous les maires nouvellement élus (maintenant que les conseils municipaux sont installés) et aux 145 maires en colère du département de l'Aube, signataires de la pétition contre le financement de l'école privée, afin qu'il puissent délibérer et présenter ce courrier dans leur argumentaire en cas de saisine du tribunal administratif.
Tout en prenant bonne note de votre souci de " protèger les écoles publiques qui restent", je ne manquerai pas non plus de joindre votre courrier à la question ouverte que je vais poser, toujours au nom des maires signataires au Président de l'association départementale des maires, Monsieur François BAROIN, afin de faire une large publicité sur le manque de volonté politique de L'association des Maires de France pour défendre les communes rurales.
En conclusion, vous ne pourrez pas parler de parité tant que les modalités d'inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune ne seront pas les mêmes et tant que les maires ne seront même pas consultés pour une inscription en école privée.
La mise devant le fait accompli ne peut être un gage de respect de la liberté des collectivités.
Sauf action allant dans le bon sens, je reprendrai l'action entamée par Mme le Maire de DIERREY SAINT JULIEN et en accord avec de nombreux maires nous appellerons les Maires à quitter l'AMF, nous allons aussi nous rapprocher des Maires du Doubs, des Pyrénées orientales et nous rejoindrons le collectif national de défense de l'école de proximité.
En l'attente, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.